

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 25 juin 2013 de 19 h 30 à 22 h au siège social de la commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Marie-Line Comeau
Denise Dulac
Sylvie Jalbert
Jeannine Lachance.-Mercier
Francine Lehouillier
Carmen Nicole
Amélie Pelletier
Johanne Talbot

Messieurs Normand Caron
Romain de la Durantaye
Claude Daigle
Luc Dion
Alain Grenier
Jean Lefebvre
Germain Pelletier
Gérald Roy
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général intérimaire
M. Serge Mathurin, directeur général adjoint et secrétaire général intérimaire

Sont absents: M^{me} Nathalie Côté
M. Rino Beaulieu
M. Jocelyn Carrier, directeur général

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-13-06-25-01 **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Luc Dion et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :
Pt 5.19 - *Motion de félicitations : Samuel Goulet*

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du **mardi 25 juin 2013 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2013**
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 4.1- ...
 - 4.2- ...
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Résiliation d'un contrat d'engagement
 - 5.2- Projet d'entente locale des professionnelles et des professionnels
 - 5.3- Présentation du plan d'effectif du personnel professionnel
 - 5.4- Présentation du plan d'effectif du personnel de soutien
 - 5.5- Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires
 - 5.6- Rapport annuel du directeur général
 - 5.7- Rapport du comité d'évaluation du directeur général
 - 5.8- Nomination au poste de directeur général adjoint
 - 5.9- Adoption du Plan stratégique 2013-2017
 - 5.10- Adoption de la convention de partenariat 2013-2017
 - 5.11- Budget et détermination du taux de taxation pour l'année scolaire 2013-2014
 - 5.12- Radiation de comptes de taxes
 - 5.13- Desserte aérienne pour les élèves de l'Isle-aux-Grues
 - 5.14- Création d'une servitude en faveur de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
 - 5.15- Vente d'une parcelle de terrain situé à l'école de la Marelle de Beaumont
 - 5.16- Projet d'agrandissement pour l'ajout de classes à l'école de la Marelle
 - 5.17- Demande de construction d'un gymnase pour l'école St-François-Xavier de L'Islet
 - 5.18- Club des petits déjeuners
 - 5.19- Motions de félicitations (5)
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDA
 - 6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion
 - 6.5- Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement
- 7.- INFORMATIONS**
 - 7.1- Lettre du secrétaire général de la commission scolaire Marguerite-Bourgeois
 - 7.2- Lettre de M. Pierre Bouchard, conseiller politique au ministère des Finances et de l'Économie
 - 7.3- Lettre du président de la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
- 8.- RÉGIE INTERNE**
 - 8.1- ...
- 9.- QUESTIONS DIVERSES**
 - 9.1- ...
- 10.- DOCUMENTATION**
 - 10.1- ...
- 11.- PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 11.1- ...
- 12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2013**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-13-06-25-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Romain de la Durantaye et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2013;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2013 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question à ce point.

CC-13-06-25-03

À 19 h 45, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le président, Alain Grenier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance se poursuive à huis clos. Madame Jeannine Lachance-Mercier, commissaire, se retire de la séance lors du traitement du point 5.1, pour des motifs personnels.

CC-13-06-25-04

À 20 h 25, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien ET **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

DE retourner en séance publique.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

5.1- **Résiliation d'un contrat d'engagement**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

Congédiement conformément à la Convention collective intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les Commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération des employées et employés de services publics inc. (CSN) pour le compte des Syndicats d'employées et d'employés de soutien des Commissions scolaires francophones du Québec qu'elle représente (S6)

ATTENDU QUE le Syndicat soutien scolaire Bellimont et le membre du personnel dont le matricule est 821005746 ont été informés de l'intention de la commission scolaire de congédier ce membre du personnel lors d'une rencontre convoquée à cette fin;

ATTENDU QUE le Syndicat soutien scolaire Bellimont et le membre du personnel concerné ont demandé que ce dernier soit identifié par son matricule;

ATTENDU QUE le membre du personnel dont le matricule est 821005746 a été relevé de ses fonctions depuis le 18 juin 2013, et ce, avec traitement;

ATTENDU l'exposé du dossier présenté par la Direction générale et par la coordonnatrice du Service des ressources humaines;

ATTENDU la recommandation de la Direction des ressources humaines et du supérieur hiérarchique;

ATTENDU la délégation de pouvoirs au Conseil des commissaires en matière de congédiement;

ATTENDU les devoirs et obligations de la Commission scolaire Côte-du-Sud.

CC-13-06-25-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

DE congédier immédiatement le membre du personnel dont le matricule est 821005746, pour les motifs qui lui ont été communiqués ainsi qu'à son syndicat, aux membres du Conseil des commissaires et ceux exposés à huis clos.

Adopté.-

5.2- Projet d'entente locale des professionnelles et des professionnels

Madame Michèle Dulac, coordonnatrice du Service des ressources humaines, présente les éléments majeurs qui ont fait l'objet d'une entente avec le Syndicat des professionnelles et des professionnels. Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la Loi sur les régimes de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (ch. R-8.2, L.R.Q.);

ATTENDU la recommandation favorable du comité de négociation;

ATTENDU la présentation de la coordonnatrice du Service des ressources humaines à l'assemblée des commissaires ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général intérimaire à ce projet d'entente;

CC-13-06-25-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Conseil des commissaires adopte l'entente locale et les arrangements locaux convenus avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et le Syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches;

QUE le Conseil des commissaires autorise les représentants de la commission à procéder à la signature des textes.

Adopté.-

5.3- Présentation du plan d'effectif du personnel professionnel

Madame Michèle Dulac, coordonnatrice du Service des ressources humaines, présente les modifications apportées au plan d'effectif du personnel professionnel 2012-2013 en vue de 2013-2014. Le plan dans son intégralité est déposé sur le portail de la Commission scolaire.

5.4- Présentation du plan d'effectif du personnel de soutien

Madame Michèle Dulac, coordonnatrice du Service des ressources humaines, présente le résumé du plan d'effectif du personnel de soutien 2013-2014. Elle présente les modifications qui y ont été apportées par rapport à l'année 2012-2013.

5.5- Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires:

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 162. de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 392. de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit donner un avis public d'au moins trente [30] jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

CC-13-06-25-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Dulac **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE le conseil des commissaires adopte le règlement fixant le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires de la façon suivante :

27 août 2013
 24 septembre 2013
 22 octobre 2013
 26 novembre 2013
 28 janvier 2014
 25 février 2014
 25 mars 2014
 22 avril 2014
 27 mai 2014
 25 juin 2014

à 19 h 30, au siège social de la commission scolaire à Montmagny.

Adopté.-

5.6- Rapport annuel du directeur général

Ce point sera traité avec le point 5.7.

5.7- Rapport du comité d'évaluation du directeur général

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU le rapport d'évaluation communiqué par les membres du comité d'évaluation du directeur général;

ATTENDU la présentation faite au comité plénier par monsieur Alain Grenier, président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-06-25-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Jean Lefebvre **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires entérinent le rapport des membres du comité d'évaluation du directeur général et que ledit rapport soit approuvé.

Adopté.-

5.8- Nomination au poste de directeur général adjoint

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la nomination de monsieur André Chamard au poste de directeur général à compter du 1^{er} juillet 2013;

ATTENDU la décision de la Commission scolaire de reconduire le poste de directeur général adjoint et de secrétaire général;

ATTENDU l'appel de candidatures à l'interne pour pourvoir à ce poste;

ATTENDU le processus d'analyse des candidatures en collaboration avec un consultant sous l'égide de la FCSQ;

ATTENDU les entrevues de sélection effectuées le mardi 11 juin 2013;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

CC-13-06-25-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE monsieur Pierre Côté, actuellement directeur du Centre d'éducation des adultes de Bellechasse, soit nommé au poste de directeur général adjoint et de secrétaire général pour une période indéterminée, à compter du 1^{er} juillet 2013;

QUE le président, monsieur Alain Grenier et la vice-présidente, madame Jeannine Lachance-Mercier, soient autorisés à signer au nom de la commission scolaire tout document relatif aux conditions d'emploi des hors cadres.

Adopté.-

5.9- Adoption du Plan stratégique 2013-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QU'il convient de procéder à la révision du plan stratégique de la commission scolaire;

ATTENDU les travaux menés au cours des 18 derniers mois;

ATTENDU les valeurs qui animent tous les acteurs responsables de mettre en œuvre le plan stratégique 2013-2017;

ATTENDU la vision soutenue par la Commission scolaire à la suite des consultations qu'elle a menées au printemps 2012 et des travaux sous-jacents;

ATTENDU QU'il convient de préciser les grandes orientations à poursuivre par la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour les prochaines années;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de pilotage quant à l'adoption du plan stratégique élaboré;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de parents;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif de gestion;

CC-13-06-25-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires de la commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte son plan stratégique 2013-2017 en fonction des travaux réalisés par la Direction générale.

Adopté.-

5.10- Adoption de la convention de partenariat 2013-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique relatives à la convention de partenariat;

ATTENDU QUE la première convention de partenariat 2010-2013 arrive à terme;

ATTENDU QUE par son plan stratégique 2013-2017, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud contribue de façon significative à la mobilisation des acteurs et à la mise en place de processus qui visent à assurer la réussite et la persévérance scolaires de la clientèle qu'elle dessert;

ATTENDU le calendrier opérationnel proposé par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la présentation de la convention de partenariat;

ATTENDU QUE cette convention de partenariat couvrira les années scolaires 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ;

CC-13-06-25-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Romain de la Durantaye **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud présente à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le projet de convention de partenariat qu'elle a élaboré pour contribuer à la réussite et à la persévérance scolaires de ses élèves;

QUE le président, M. Alain Grenier, ainsi que le directeur général intérimaire, M. André Chamard, soient autorisés à y apposer leur signature;

QUE le directeur général, le cas échéant, soit autorisé à y apporter les adaptations et ajustements nécessaires pour répondre aux attentes spécifiques de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

QUE copie de cette convention de partenariat fasse partie de cette résolution comme si elle était citée tout au long.

Adopté.-

5.11- Budget et détermination du taux de taxation pour l'année scolaire 2013-2014

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire de la Côte-du-Sud doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 444 538 \$ et que ce montant est inférieur à la limite de 32 % du surplus accumulé au 30 juin 2012 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 5 025 908 499 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux de réduction est variable par municipalité tel que listé dans l'annexe ci-jointe;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

CC-13-06-25-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux de réduction soit variable par municipalité tel que listé dans l'annexe ci-jointe;

QUE le taux d'intérêt sur la perception des taxes scolaires impayées soit fixé à 14 %;

QUE l'adoption du budget 2013-2014 est conditionnelle à la publication du décret sur le taux de la taxe 2013-2014 dans la Gazette officielle.

Adopté.-

5.12- Radiation de comptes de taxes

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la commission scolaire de la Côte-du-Sud n'expédie pas aux contribuables un compte de taxe ou un état de compte pour les taxes dues de 3 \$ et moins afin d'éviter des frais postaux;

ATTENDU QUE les contribuables dans cette situation n'ont jamais reçu leur compte de taxe ou un état de compte, et n'ont pas pu en acquitter le solde;

CC-13-06-25-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE pour l'année 2012-2013 soient radiés les montants des intérêts sur ces comptes dont le solde est de 1 \$ et moins.

Adopté.-

5.13- Desserte aérienne pour les élèves de l'Isle-aux-Grues

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution:

ATTENDU QUE l'année scolaire 2013-2014 fait l'objet du renouvellement du contrat de transport pour la desserte aérienne des élèves de l'Isle-aux-Grues;

ATTENDU l'article 291. de la Loi sur l'instruction publique qui autorise la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à organiser le transport de tout ou partie de ses élèves;

ATTENDU la négociation intervenue avec la compagnie Montmagny Air Service Inc. et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif du transport des élèves;

ATTENDU les fonctions et les pouvoirs de la commission scolaire reliés au transport des élèves;

CC-13-06-25-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Romain de la Durantaye **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud accepte la recommandation du comité consultatif du transport des élèves à l'effet de reconduire le contrat de transport, au montant de **104 760 \$** [111 975 \$ incluant les taxes nettes] avec la compagnie Montmagny Air Service Inc., pour l'année scolaire **2013-2014**, le contrat peut être renouvelé par tacite reconduction pour trois années (2014-2015) (2015-2016), (2016-2017) selon l'article 15,4 du contrat;

QUE le directeur général intérimaire, monsieur André Chamard, soit et est par la présente, autorisé à signer les ententes et le contrat de transport à cet effet.

Adopté.-

5.14- Création d'une servitude en faveur de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite passer une conduite d'eau potable sur le terrain de l'école de Sainte-Lucie, propriété de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE cette conduite d'eau permettra à la municipalité de prendre l'eau du centre communautaire pour desservir le chalet des loisirs de la municipalité;

ATTENDU QUE les travaux n'entraînent aucuns frais de la part de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE la Municipalité défraie en entier les travaux incluant les frais de publication et de rédaction du contrat de servitude réelle et perpétuelle notarié découlant du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité s'entendra avec la direction de l'école de Sainte-Lucie afin d'établir un calendrier des travaux et que toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des élèves;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre, après les travaux, le terrain en bon état et ce, à la satisfaction de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE cette servitude ne doit pas gêner au développement futur de la Commission scolaire;

CC-13-06-25-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Dulac et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud accepte d'accorder une servitude d'aqueduc et de passage accessoire à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, sur une partie du lot 41A Canton Talon, circonscription foncière de Montmagny;

QUE ladite servitude soit située à cent cinq pieds de la limite nord-ouest du lot de l'école de Sainte-Lucie sur toute la longueur comprise entre la limite nord-est et sud-ouest du même lot. La servitude aura une largeur de dix pieds, le tout tel qu'illustré sur la matrice graphique déposée avec la demande de la Municipalité;

QUE le président, Monsieur Alain Grenier, et le directeur général intérimaire de la commission scolaire, Monsieur André Chamard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire l'acte de servitude à intervenir, à y consentir toutes les clauses nécessaires à la réalisation des présentes ainsi que tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adopté.-

5.15- Vente d'une parcelle de terrain situé à l'école de la Marelle de Beaumont

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la municipalité de Beaumont souhaite aménager un rond de virée au bout de la rue Charles-Couillard;

ATTENDU QUE pour aménager ce rond de virage, la municipalité désire acquérir de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud une partie du lot no 2 821 926, d'une superficie de mille-cent-vingt-trois mètres carrés et cinq-dixièmes (1123,5m²);

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à monsieur Jacques Dubé, évaluateur agréé, de la firme Évalim inc. de réaliser un rapport d'évaluation de ladite partie de lot et qu'il lui attribue un taux de trente dollars (30,00 \$) le mètre carré, soit une valeur marchande de trente-trois-mille-sept-cent-cinq dollars (33 705,00 \$);

ATTENDU QUE la municipalité de Beaumont s'engage à assumer tous les frais relatifs à cette transaction, soit les frais d'arpentage, d'évaluation et de l'acte notarié, ainsi que tous les frais nécessaires à l'aménagement du rond de virage;

ATTENDU QUE la municipalité de Beaumont s'engage également à rendre sécuritaire ladite partie en aménageant une clôture tout autour du périmètre ainsi qu'à remettre les terrains adjacents en bon état, et ce, à la satisfaction de la commission scolaire;

CC-13-06-25-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud cède à la municipalité de Beaumont une partie du lot no 2 821 926, d'une superficie de mille-cent-vingt-trois mètres carrés et cinq-dixièmes (1123,5m²), tel qu'identifiée à la description technique préparée par monsieur Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre en date du 13 mars 2013, pour un montant de trente-trois-mille-sept-cent-cinq dollars (33 705,00 \$);

QUE le président, monsieur Alain Grenier, et le directeur général intérimaire de la commission scolaire, monsieur André Chamard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adopté.-

5.16- Projet d'agrandissement pour l'ajout de classes à l'école primaire de la Marelle

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la Commission scolaire désire fournir à ses élèves les équipements nécessaires à la tenue des activités d'éducation et que la situation actuelle fait en sorte que ce bâtiment ne détient plus les espaces suffisants pour offrir ces services à sa clientèle;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) offre une mesure pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) dans la cadre du Plan québécois des immobilisations (PQI) 2014-2024;

ATTENDU QUE la Commission scolaire désire réitérer ses demandes faites au cours des dernières années pour ce même projet (2011-12 et 2012-13);

ATTENDU QUE cette demande doit être accompagnée d'une résolution de la commission scolaire.

CC-13-06-27-17

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Alain Grenier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil des commissaires demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une autorisation pour l'agrandissement pour l'ajout de classes pour l'école primaire de la Marelle (Beaumont) dans le cadre de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale.

Adopté.-

5.17- Demande de construction d'un gymnase pour l'école Saint-François-Xavier (L'Islet)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la Commission scolaire désire fournir à ses élèves des équipements adéquats et sécuritaires pour la tenue des activités d'éducation et de conditionnement physique à l'école primaire Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE les installations actuelles dans le bâtiment sont inappropriées, inadéquates et pourraient représenter des risques pour la sécurité des élèves et du personnel qui y pratiquent des activités physiques et sportives;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) offre une mesure pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) dans la cadre du Plan québécois des immobilisations (PQI) 2014-2024;

ATTENDU QUE le projet sera financé par le biais du MELS en vertu du programme mentionné ci-haut;

ATTENDU QUE la Commission scolaire désire réitérer ses demandes faites au cours des dernières années pour ce même projet (2008-09, 2009-10, 2010-11, 2011-12 et 2012-13);

ATTENDU QUE cette demande doit être accompagnée d'une résolution de la commission scolaire.

CC-13-06-25-18

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil des commissaires demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une autorisation de construction d'un gymnase pour l'école primaire Saint-François-Xavier (L'Islet) dans le cadre de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale.

Adopté.-

5.18- Club des petits déjeuners

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU l'offre de service du Club des petits déjeuners dans cinq de nos écoles depuis 1999;

ATTENDU les modifications apportées à l'offre de service initiale par le Club des petits déjeuners;

ATTENDU QUE cette nouvelle offre de service implique que l'école demeure responsable de la structuration et de l'opérationnalisation du service;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-d-Sud demeure ouverte à ce que le service puisse se poursuivre dans ses écoles à la condition que ce service en soit un clé en main;

ATTENDU QUE l'organisation et le financement de ce service doivent être assumés par le Club des petits déjeuners ou par un partenaire intéressé;

ATTENDU QUE les écoles permettraient la participation de la personne responsable du Club et des autres bénévoles aux activités de formation organisées par l'école;

ATTENDU QUE les écoles assureraient l'entretien régulier des équipements;

CC-13-06-25-19

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud permette à ses écoles de maintenir le service offert par le Club des petits déjeuners aux conditions suivantes :

1. Le Club des petits déjeuners assume la gestion administrative des opérations, par l'entremise de la personne responsable;
2. Cette personne responsable assume l'entière responsabilité de la gestion des stocks;
3. Le Club demeure responsable de la réparation de ses équipements en cas de bris;
4. Le Club, par l'entremise de la personne responsable, recrute ses bénévoles;
5. Le Club assume la responsabilité de la formation de ses bénévoles en matière de premiers soins, dont l'administration de l'EpiPen.

Adopté.-

5.19- Motions de félicitations (5)

Le président, M. Alain Grenier, présente ces projets de résolution :

Pier-Luc Lapointe

ATTENDU la tenue du Championnat provincial d'athlétisme 2013;

ATTENDU la performance de Pier-Luc Lapointe au lancer du javelot qui lui a valu une médaille d'argent;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour l'école secondaire de Saint-Anselme et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-06-25-20

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Luc Dion et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de Pier-Luc Lapointe;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à Pier-Luc Lapointe.

Adopté.-

Aurélié Dubé-Lavoie

ATTENDU la tenue du Championnat provincial d'athlétisme 2013;

ATTENDU les performances d'Aurélie Dubé-Lavoie au 1 500 mètres et au 3 000 mètres qui lui ont valu deux médailles d'or;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour l'école secondaire de Saint-Damien et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-06-25-21

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit d'Aurélie Dubé-Lavoie;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à Aurélie Dubé-Lavoie.

Adopté.-

Jessica Giasson-Rancourt

ATTENDU la tenue du Championnat provincial d'athlétisme 2013;

ATTENDU la performance de Jessica Giasson-Rancourt au 800 mètres qui lui a valu une médaille d'argent;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour l'école secondaire Louis-Jacques-Casault et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-06-25-22

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de Jessica Giasson-Rancourt;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à Jessica Giasson-Rancourt.

Adopté.-

Maxime Paré

ATTENDU la tenue du Championnat provincial d'athlétisme 2013;

ATTENDU la performance de Maxime Paré au 800 mètres qui lui a valu une médaille d'argent;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour l'école secondaire Louis-Jacques-Casault et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-06-25-23

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de Maxime Paré;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à Maxime Paré.

Adopté.-

Samuel Goulet

ATTENDU la tenue du Championnat international des jeux mathématiques et logiques de l'AQJM (Association québécoise des jeux mathématiques);

ATTENDU la performance de Samuel Goulet qui s'est classé au deuxième rang de la finale;

ATTENDU la participation de Samuel au volet international du concours qui se tiendra à Paris en août 2013;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour l'école secondaire de Saint-Charles et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-06-25-24

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de Samuel Goulet;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à Samuel Goulet.

Adopté.-

6. **RAPPORT DES COMITÉS**

6.1- **Comité de parents**

Madame Amélie Pelletier, commissaire-parent, présente le compte rendu de la rencontre du comité de parents tenue le 13 mai 2013. Elle présente aussi un résumé de la dernière rencontre du 10 juin. Elle souligne que les brèves capsules d'information sont fort appréciées.

6.2- **Comité consultatif du transport**

Monsieur Bernard Therrien, commissaire, fait un bref résumé de la dernière rencontre. La question de la procédure relative aux manquements a été traitée, entre autres.

6.3- **Comité EHDAA**

Aucun sujet à ce point.

6.4- **Comité directeur pour l'informatique de gestion**

Le président, M. Alain Grenier, présente le compte rendu de la rencontre du comité directeur pour l'informatique de gestion tenue le 16 mai 2013.

6.5- **Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement**

Le président, M. Alain Grenier, présente le compte rendu de la rencontre du comité directeur pour l'informatique de l'enseignement tenue le 16 mai 2013.

7.- **INFORMATIONS**

7.1- **Lettre du secrétaire général de la commission scolaire Marguerite-Bourgeois**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de la commission scolaire Marguerite-Bourgeois signifiant sa décision de se désaffilier de la FCSQ.

7.2- Lettre de M. Pierre Bouchard, conseiller politique au ministère des Finances

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M. Pierre Bouchard, conseiller politique au ministère des Finances et de l'Économie qui accuse réception de notre correspondance au sujet de la réduction de l'aide additionnelle annoncée dans le budget 2013-2014.

7.3- Lettre du président de la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre du président de la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île relativement au statut du commissaire scolaire.

8.- RÉGIE INTERNE

Aucune question à ce point.

9.- QUESTIONS DIVERSES

9.1- Remise des bulletins au primaire

Madame Johanne Talbot, commissaire, questionne au sujet de l'administration des épreuves de fin d'année.

9.2- Commentaire de M. Bernard Therrien

M. Bernard Therrien, commissaire, questionne le processus de décision relatif au découpage des circonscriptions électorales.

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question à ce point.

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-13-06-25-25

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Denise Dulac et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 22 h.

Alain Grenier
Président

Pierre Côté
Secrétaire général